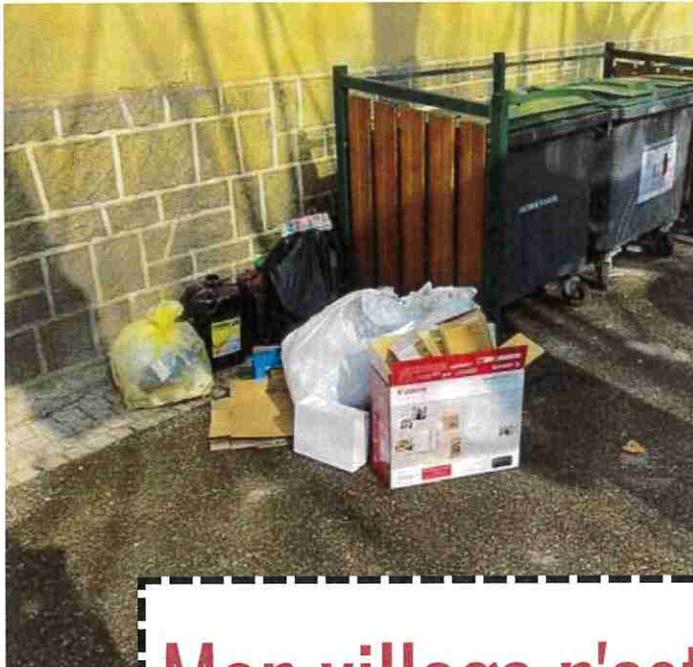


LA FEUILLE D'AULNE

Bulletin d'informations de la commune de Verniolle

Juillet 2023



Mon village n'est pas une poubelle





VERNIOLLE

MAIRIE

Place de la République
09340 VERNIOLLE
Tel : 05.61.68.02.04
Fax : 05.61.69.55.37
Mail : verniolle.mairie@wanadoo.fr



HORAIRES

Du lundi au Vendredi de 8h à 12h
et de 14h00 à 17h30
et le lundi jusqu'à 19h
Fermé le mercredi Matin

NUMÉRO D'URGENCE :

Pompier : 18
Gendarmerie : 17
S.A.M.U : 15
Urgence : 112
Centre Hospitalier : 05 61 03 30 30
Centre Antipoison : 05 61 77 74 47
Violence familiale : 3919
ENEDIS : 09 72 67 50 09
(sécurité dépannage)
G.D.F. : 08 00 47 33 33
(sécurité dépannage)
SMDEA : 05 61 04 09 00
SMECTOM : 05 61 68 02 02

ENFANCE ET JEUNESSE :

Ecole Élémentaire : 05 61 69 59 68
Alae Maternelle : 05 61 69 53 60
Ecole Maternelle : 05 61 69 53 60
Alae Élémentaire : 05 61 69 78 50
Crèche : 05 61 60 88 79
Cantine : 05 61 69 54 16
Médiathèque : 05 61 69 48 87

Sommaire

Editorial.....	3
Vie Municipale.....	4
Vie Locale.....	6
Cadre de vie.....	7
Environnement.....	8
L'Agglo	9
La parole est à l'opposition.....	9
Les transports scolaires	10
Zoom sur les commerçants.....	11
Santé Publique : Plan Canicule.....	11
les Amis des Arts	12

A noter!

Grande fête de Verniolle

Du 4 au 7 Août 2023

Inscriptions scolaires 2023/2024

Les inscriptions scolaires sont ouvertes, et vous devez vous adresser directement auprès de la mairie.

www.verniolle.fr

Faites vous connaître à la Mairie

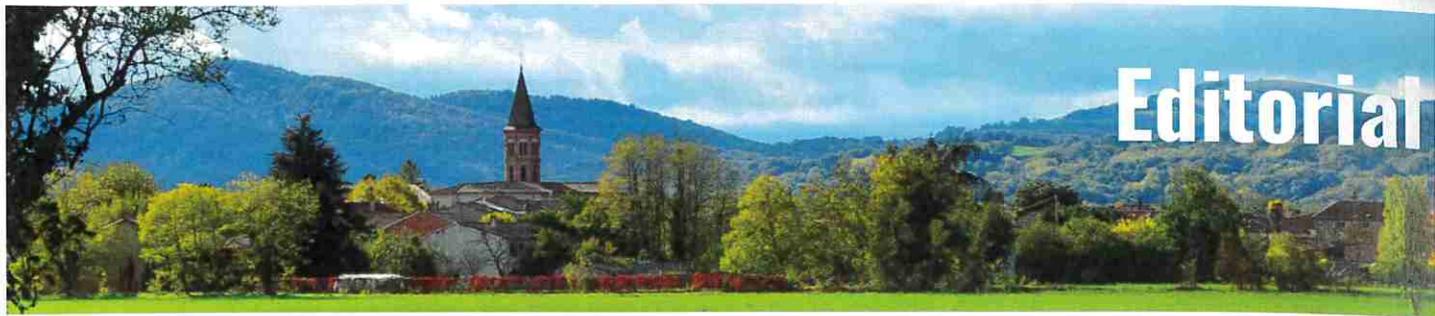
Vous avez des difficultés particulières, donnez vos coordonnées à la mairie, vous serez recontactés et/ou visités par un membre du CCAS.

PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le PLU représente un travail important qui va déterminer la physionomie de notre village : zones à urbaniser, à aménager, façon de se déplacer, zones réservées aux commerces, etc... la prochaine Feuille d'Aulne sera dédiée spécialement au PLU.

Une réunion publique sera organisée le

Mercredi 13 Septembre à 18h30 au Foyer Rural



Mai 2020- mai 2023, Nous arrivons à mi-mandat et faisons un premier bilan :

Comme nous l'avions prévu, dès le début de la mandature, nous nous sommes attelés à l'entretien indispensable des bâtiments communaux. De la peinture des volets de la mairie aux révisions de toiture, la plus grosse partie est achevée. La toiture de l'église se révèle plus dégradée que prévu et va engendrer des travaux plus importants qui sans doute devront s'échelonner sur plusieurs exercices. Le devis est en cours. Les malfaçons de la toiture de l'école maternelle vont pouvoir être réparées, après le passage d'un expert mandaté par l'assurance.

Les travaux de voirie se poursuivent année après année. En 2022 ont été effectués : la 2eme partie de la rue du château d'eau, la rue de l'Escoubetou, l'impasse de La Vivié, des réajustements place de la poste, rue des Iris, rue de Sourives et rue de la Clotte.

Deux poteaux d'incendie ont été mis en place Avenue de la Halte et un autre le sera Avenue des Pyrénées. La construction d'un puit sec, rue du Couserans, a été réalisé en ce début d'année.

Un essai de mise de place d'une chicane pour ralentir la vitesse des véhicules a été fait Avenue des Pyrénées avec l'aide du conseil départemental. L'étude et les relevés de vitesse vont permettre au Conseil Municipal d'envisager une réalisation finale après avoir reçu les devis.

L'extinction de l'éclairage public est effectif depuis le 1er octobre entre 23h et 6h ; depuis le 1er mai l'extinction a lieu à minuit.

Le PLU avance et nous espérons son approbation d'ici le début de l'année prochaine, en parallèle au PLUI-H qui aboutira dans 2 ans environ.

Sur le plan des incivilités :

Nous faisons hélas toujours le constat du manque de civisme d'un petit nombre de personnes ! En attestent les photos de couverture. Comment peut-on avoir un tel manque de respect envers ses congénères ? Les sacs jaunes sont devenus des bacs jaunes et les sacs ne sont plus collectés. De plus, quelques individus « s'amuse » à créer des nuisances dans le village allant jusqu'à des dégradations sur l'espace public ou privé.

Un arrêté municipal a été pris interdisant l'utilisation d'engins à moteur bruyants, tondeuses, débroussailleuses ... pendant la pose méridienne ainsi que le dimanche après midi .

Sur le plan budgétaire :

Le compte de gestion (le constat de toutes les opérations passées en 2022, établi par le trésorier principal de Foix) et le compte administratif (celui, établi par la comptable de la commune) ont été votés à l'unanimité par le conseil municipal le 7 avril. La capacité d'endettement est toujours réduite à 0€ par conséquent la commune ne peut compter que sur sa capacité d'autofinancement et sur les subventions pour réaliser des investissements. Mais les efforts conséquents réalisés depuis 3 ans portent leurs fruits et vont permettre avec l'aide de quelques subventions de réaliser quelques petits projets : la création d'un bâtiment communal à proximité des terrains de tennis et de pétanque, le réaménagement de l'aire de jeux pour les enfants en face la maternelle et l'implantation de cages de foot derrière la cantine.

Résultats exercices 2020 – 2021 - 2022

Fonctionnement

Année	2020	2021	2022
Recettes	2.131.864,06 €	2.028.728,32 €	2.440.072,16 €
Dépenses	2.024.026,28 €	1.728.886,05 €	2.170.420,06€
Résultat de l'exercice	107.837,78 €	299.842,27 €	269.652,10 €
Report N-1	108.140,00 €	150.752,91 €	205.126,20 €
Résultat cumulé	215.977,78 €	450.595,18 €	474.778,30 €

Investissement

Année	2020	2021	2022
Recettes	610.009,48 €	241.487,53 €	564.373,10 €
Dépenses	431.737,38 €	224.275,66 €	404.094,22 €
Résultat de l'exercice	178.272,10 €	17.211,87 €	160.278,88 €
Report N-1	-121.221,66 €	57.050,78 €	- 16.612,08 €
Report exceptionnel opération Clos des Iris	-	- 90.874,73 €	-
Résultat cumulé	57.050,44 €	-16.612,08 €	143.666,80 €

Résultat de clôture	273.028,22 €	433.983,10 €	618.445,10 €
----------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Le Conseil municipal et moi même , vous souhaitons un bel été et de belles fêtes de Verniolle.

Annie BOUBY



Elagage des arbres

Vous avez dû voir récemment une équipe d'élagueurs dans votre commune , et peut-être avez vous été surpris par leur intervention, Sachez que, au regard des changements majeurs que nous allons être amenés à traverser nous nous devons de faire évoluer notre regard sur les arbres et cela passe aussi par une modification de nos pratiques de taille des arbres urbains. Les arbres sont les principaux moyens de lutte efficaces contre le changement climatique ! Les épisodes estivaux répétés de sécheresse nous obligent à conserver des zones d'ombres ,ceci afin de lutter contre les îlots de chaleur, de garder des places de village fraîches et vivantes, mais aussi de limiter les possibles maladies liées à la taille répétitive.

Qu'est ce que cela implique ?

- une gestion arbre par arbre
- un diagnostic mécanique et sanitaire afin de s'assurer que l'arbre peut (encaisser/évoluer avec) le changement.
- une conversion des arbres conduits en "tête de chat" vers une gestion en port semi-libre, c'est-à-dire accompagner les arbres vers un retour à leur port naturel tout en sélectionnant les branches qui peuvent occasionner des dégâts sur les bâtiments ou la voirie.

Et pour accompagner jusqu'à la fin de leur vie ces arbres qui marquent notre paysage, la pose de haubanages sur les vieux sujets permet de garantir une sécurité optimal des usagers.

Il faut savoir que, ces interventions d'élagage sont beaucoup moins lourdes financièrement pour les communes à moyen et long terme, car elles sont réalisées de manières préventives. Nous, les arboristes grimpeurs, consciencieux et passionnés, n'inventons rien.

Formés régulièrement, nous réinterrogeons quotidiennement nos pratiques et nous évoluons avec notre temps au fil des découvertes scientifiques. De nombreuses communes précurseuses en France (Toulouse, Lyon...) et en Europe (Genève, Berlin,...) font désormais la promotion de ces nouvelles formes d'élagage, moins interventionnistes, et qui redonnent toute leur place aux arbres dans nos villes et nos villages.

Verniolle a rejoint le mouvement, nous sommes fiers de les accompagner dans cette démarche !! Nous vous invitons à faire confiance à ce choix audacieux de votre commune, car penser le bien-être des arbres c'est surtout penser au vôtre, et à celui des générations à venir !

Arborisement,
Jimmy Vieau

Pour les raisons qui viennent d'être expliquées et sur les conseils d'arboristes, les arbres ont pas été élagués, mais une taille plus respectueuse des platanes et de l'environnement a été réalisée. Par contre, sur ces mêmes conseils, l'arbre coupé, place de la République était malade et risquait de contaminer les autres et/ou de tomber.

Voirie

Les travaux routiers réalisés en 2023

- Rue du château d'eau
- Impasse de la Vivie



Depuis le mois de juin, des réparations ponctuelles ont été faites (point à temps) :

- Devant la poste
- Rue des Iris
- Rue de la Clotte
- Rue de Sourive
- Rue de l'Escoubetou

Borne à incendie

Deux bornes à incendie ont été installées Avenue de la Halte (Carrefours de la rue d'Espagne et de la Rue du Bessouil). Une troisième borne le sera Avenue des Pyrénées (Carrefour du Chemin de derrière le château) Elles desservent une distance de 400 mètres linéaire à partir de la borne.



L'Eclairage public

Nicolas Tremblay - Conseiller en Énergie Partagée

La commune de Verniolle s'est engagée dans une politique de transition énergétique (maîtrise de ses consommations d'énergie et développement des énergies renouvelables) avec l'adhésion au dispositif de conseil en énergie partagé porté par L'agglo. Les dépenses communales d'énergie peuvent se classer en 3 catégories : bâtiments, éclairage public et véhicules. Concernant l'éclairage public, nous avons souhaité rationaliser son fonctionnement et ce pour plusieurs raisons :

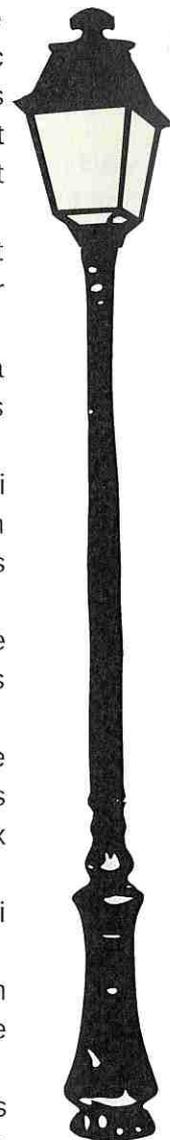
- L'éclairage public représente un coût pour la collectivité. L'énergie utilisée, l'électricité, est une énergie parmi les plus chères qui existent et n'est pas remplaçable (contrairement par exemple à celles utilisées pour le chauffage des bâtiments).
- L'éclairage public à un impact sur l'environnement (qualité du ciel nocturne) et la biodiversité (faune et flore) que l'on qualifie de pollution (ou nuisance) lumineuse et nous avons le devoir d'engager des actions pour en limiter les effets.
- L'épuisement des sources conventionnelles d'énergie (fossiles mais aussi fissiles) ainsi que le contexte géopolitique actuel qui crée des tensions sur l'approvisionnement en énergie en Europe nous oblige, dans une approche de développement durable, à les utiliser de manière rationnelle.
- Le dérèglement climatique, dont les effets sont déjà constatés sur notre territoire, implique que nous agissions pour tenter de limiter ce phénomène, pour nous et pour les générations futures.

Nous, élus de Verniolle, sommes conscients que ces défis globaux, qui engagent le développement durable de nos sociétés, passent nécessairement par l'action locale. Nous assumons notre part de responsabilité et souhaitons montrer l'exemple conformément aux engagements internationaux, nationaux et locaux pris (COP 21, PCAET...).

Forts de ce constat, il est temps de mettre en application le concept « d'éclairage juste », qui consiste à éclairer « juste ce qu'il faut, comme il le faut et quand il le faut ».

L'extinction de l'éclairage public aux heures les moins fréquentées de la nuit a été mise en place en septembre 2022 (horaire d'hiver 23h00 à 6h00, horaire d'été à partir de minuit). Cette extinction est réalisée dans des plages horaires pour lesquelles les besoins sont quasi nuls.

L'extinction de l'éclairage public, en plus de participer positivement à tous les aspects environnementaux cités précédemment, va permettre une économie financière non négligeable.



Evolution des consommations d'énergie en kWh



Evolution des dépenses d'énergie en € TTC



Inscriptions Scolaires 2023-2024

Chaque inscription scolaire est soumise à autorisation du Maire.

Afin de pouvoir inscrire votre enfant dans l'un des deux établissements, il faut fournir à la mairie les pièces suivantes

- Si vous résidez à Verniolle :
 - Formulaire de demande d'inscription scolaire (résidents de la commune de Verniolle)
- Si vous résidez hors de Verniolle :
 - Formulaire de demande de dérogation par courrier exposant les motifs de demande de dérogation
 - Tout justificatif attestant de la situation présentée dans le courrier

Les pièces justificatives obligatoires :

- la copie du livret de famille complet
- la copie de la pièce d'identité du représentant légal
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- en cas de divorce, le jugement de divorce justifiant des modalités de garde de l'enfant



RAPPEL : une nouvelle inscription est obligatoire lors du passage en CP.

Toutes les informations et formulaires sont sur le site Verniolle.fr ou en mairie



Projet Educatif de Verniolle (PEDT)

Magali LOZE - Coordinatrice PEDT

Ensemble, que voulons nous pour les enfants et plus largement pour les familles de Verniolle ? Quelle conception de l'éducation partageons nous ? De quel projet éducatif sommes nous porteurs ?

Telles sont les diverses questions qui se sont posées lors de groupes de travail dont en voici une synthèse :

Les points satisfaisants? Les bons rapports entre les acteurs, la proximité, les moyens et les bonnes conditions, se sentir utile, faire du lien, fédérer, la satisfaction et le bien-être des enfants, la dynamique culturelle sportive, pouvoir accorder valeurs projets et familles, l'implication de tous, la confiance, l'engagement.

Les points qui posent problème ? La sécurité des enfants : accès aux écoles, la transition entre les deux écoles, le manque de moyens, un constat des valeurs éducatives hétérogènes, manque de reconnaissance et de considération professionnelle, comportement inappropriés, une image de l'école maternelle en souffrance, perte de confiance de la part des parents, des actions non pérennisés dans le temps, l'harmonisation des rythmes de l'enfants, la limite du bénévolat, le manque d'écoutes et d'échanges pour assurer la continuité des temps de l'enfant, la connaissance des statuts de chacun des acteurs éducatifs.

Les plus beaux acquis du côté des enfants : Spontanéité, bon niveau culturel et sportif, ouverture d'esprit, très imaginaire, ils sont dans le bon vouloir et le bien-être, ils sont en confiance, curieux, toujours partants pour participer à de nouveaux projets, moteur auprès de leur famille à l'éducation à l'environnement, intérêt à la citoyenneté : conseil municipal des enfants, bienveillants, tolérants et respectueux, évolution rapide vers l'autonomie

Les valeurs en souffrance du côté des enfants : Le manque de politesse chez certains enfants, diminution objective de l'autonomie de l'enfant, pas assez de moment dans la journée pour ne rien faire, rêver et s'ennuyer, langage inapproprié, la frustration des enfants est difficile à gérer, la transition vers l'adolescence est compliquée, la tolérance est une valeur qui se perd sur cette période, la surexposition aux écrans entraîne une attitude passive chez l'enfant face au monde qui l'entoure, difficile de rester concentré, impatients les enfants coupent la parole et ne savent pas s'écouter, manque de rigueur et de goût à l'effort, les enfants souffrent d'un fort individualisme, ils manquent d'ambition, ne veulent pas quitter leur territoire, leur zone de confort, manque d'optimisme, les ados sont en manque de reconnaissance.

Les pistes à réfléchir ensemble : Développer un lieu de rencontre et d'information, favoriser les échanges avec ou sans intervenant, mettre en place des groupes de parole, mutualiser les moyens et les compétences, renforcer la dynamique du territoire, penser à des infrastructures sportives comme un City parc ou les jeunes pourraient se retrouver, trouver des financements, organiser des soirées jeux de société pour réunir toutes les générations.

Peinture et signalétique



Un marquage au sol a été effectué Place Adelin Moulis de façon à matérialiser au mieux l'accès des piétons aux écoles.

Cette place devrait être entièrement réaménagée courant 2024



Sensibilisés aux problèmes de circulation, les enfants de l'ALAE se sont lancés dans la fabrication de panneaux de signalisations que vous avez pu voir à plusieurs endroits du village. Respectons-les!



Participons à l'amélioration de notre cadre de vie

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES

TOUT DÉPÔT AU PROU DES COLONNES EST CONSIDÉRÉ COMME UN DÉPÔT SAUVAGE CEST UNE INFRACTION DE 3^{ème} CLASSE.

Pour vos ENCOMBRANTS contactez le smectom afin de convenir d'un rendez-vous pour un ramassage au 05-61-68-02-02

La PROPRETE du village est l'affaire de TOUS ! PRESERVONS ENSEMBLE NOTRE CADRE DE VIE

Un environnement agréable participe largement à la qualité de vie que chacun souhaite dans son village. Sa préservation dépend de la bonne volonté de chacun. Respecter et observer quelques règles simples peuvent suffire pour faire de sa commune un endroit où il fait bon vivre.



COMMENT GERER VOS DECHETS

La PROPRETE du village est l'affaire de TOUS ! PRESERVONS ENSEMBLE NOTRE CADRE DE VIE



Tous les emballages vont dans les bacs jaunes

les points de collecte se trouvent : "Square Esperanto" "Derrière l'église"

les Récup Verre se trouvent : "Parking Super 1" "Parking Terrain de Pétanque" "Place Adelin Moulis" "Rue du Pigeonnier" "Avenue de Pamiers"



Tous les verres vont dans le Récup Verre

TEXTILE

Le container du Point Relais se trouve Place "Adelin Moulis"

PAPIER / JOURNAUX

Les Récup papier se trouvent : "place Adelin Moulis" "Parking Terrain de Pétanque" "Rue du Pigeonnier" "Avenue de Pamiers"

Laisser ses déchets sur le trottoir, la chaussée ou à côté des bacs relève du dépôt sauvage

cet acte est passible d'une amende de 68€

Pour les encombrants contactez le smectom au 05-61-68-02-02

Arrêté municipal



Un arrêté municipal réglementant le bruit occasionné par des travaux réalisés par des particuliers dans les propriétés privées a été pris sur notre commune. Ces travaux (tontes, débroussaillages...) doivent se faire :

- Les jours ouvrables (du lundi au samedi inclus)
 - de 9h à 12h et de 14h à 20h
- Dimanches et jours fériés
 - 10h à 12h

Les communes alentour ont aussi pris ce type d'arrêté. Pour les personnes respectueuses de leur voisinage, il n'y a pas besoin de réglementer ; malheureusement ce n'est pas le cas pour tout le monde...

Du broyat ? Pourquoi faire ?



Suite à l'élagage d'arbres sur la commune, sachez que du broyat est disponible pour les particuliers aux ateliers municipaux. Vous pouvez venir en chercher gratuitement en prenant rendez vous au préalable à la Mairie au 05.61.68.02.04

Du broyat ? Pourquoi faire ?

- **Pailler les pieds des plantes**, des arbustes ou les végétaux de votre potager afin de les protéger, d'améliorer leur croissance tout en conservant la fraîcheur du sol et en diminuant le développement des mauvaises herbes.
- **Rééquilibrer son compost** : le broyat sec ajouté à votre composteur vous permettra de le rééquilibrer.
- **Gagner des heures de désherbages et d'arrosage** : 1h de paillage vous fera gagner 10h d'entretien.
- **Limiter les allers-retours en déchèterie** : réemployer ses déchets de jardin vous fera alors économiser du temps et de l'argent.

Ambroisie



L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante opportuniste envahissante dont le pollen est hautement allergisant pour l'homme.

Importée d'Amérique du Nord, son aire de répartition augmente d'année en année sur le territoire national et en Nouvelle Aquitaine. Chacun peut lutter contre l'ambroisie en la reconnaissant et la signalant ou en l'arrachant avant la formation des graines.

Reconnaître L'AMBROISIE à feuilles d'armoise



⚠ Une plante au pollen dangereux pour la santé



Fleurs mâles sur le long de l'épi



Tige velue verte à rougeâtre



Feuille profondément découpée



Elle s'étale en forme de buisson

De 15 cm à 2 m de hauteur

Opération Plantations : Des arbres pour préserver la nature !

Le SYMAR (syndicat mixte d'aménagement des rivières du val d'ariège) propose des plantations d'arbres le long des galages et du Crieu. Plus de 130 arbres ont été plantés depuis 2020. Les propriétaires mitoyens d'un cours d'eau peuvent prétendre gratuitement à ces plantations. Les essences proposées sont : noyer, cormier, chêne, frêne, poirier sauvage... Tous les chemins et terrains communaux longeant un cours d'eau en ont bénéficié. Après la canicule, seulement 20 plants ont dû être remplacés bien qu'ils n'aient pas été arrosés durant tout l'été



L'Agglo bus c'est aussi du transport à la demande



Il y a sept mois, L'agglo Foix-Varilhes lançait son tout nouveau réseau de transport en commun "L'agglo-bus". Les usagers se sont rapidement appropriés ce nouveau service et profitent pleinement des quatre lignes régulières du réseau. Ils sont près de 14 000 passagers à les emprunter chaque mois. Mais L'agglo-bus c'est aussi le transport à la demande, plus communément appelé le TAD.

L'agglo bus a été mis en place pour venir en aide aux personnes sans moyen de locomotion mais aussi pour réguler le flux trop important de voitures et limiter les effets de la pollution. Qui de Verniolle utilise ce service ? Pour 1€ il vous amène jusqu'au CHIVA, à Varilhes, à Foix... d'où vous pourrez prendre un autre transport et partir ailleurs.

Le transport à la demande

Qui peut en profiter ? Ce service ouvert à tous est accessible au moins deux fois par semaine depuis l'ensemble des communes de L'agglo (hors Foix, la commune étant desservie par les lignes régulières).

Comment ça marche ? Le TAD fonctionne sur réservations. Elles peuvent être effectuées jusqu'à 17h la veille des jours de service (différents selon les secteurs). Un véhicule vient alors chercher la personne à son domicile pour l'amener vers les centres-villes, les parcs commerciaux et les pôles d'échanges multimodaux (gares). Avec le TAD, l'objectif est de développer une offre complémentaire adaptée aux besoins et aux caractéristiques du territoire. Il est donc possible de faire un aller le matin puis un retour en fin de matinée ou en fin de journée selon ses besoins. **Combien ça coûte ?** Le tarif est le même que sur les lignes régulières, soit 1 € par trajet. Le service est gratuit pour les détenteurs de la carte Solidarité Ariège et pour les moins de 26 ans (après règlement des frais d'inscription de 10 € pour l'année).

Une brochure dédiée au TAD est disponible : • au siège de L'agglo à Foix et à l'antenne technique à Verniolle, • dans toutes les mairies du territoire, • à l'Office de tourisme à Foix, • à la France services à Varilhes, • en téléchargement sur www.lagglobus.fr.

La parole est à l'opposition :



Le choix de l'implantation des récupérateurs du Smectom, placés à côté de la bascule et du pressoir restauré par M FAURE n'est pas un bon choix, Le patrimoine est à préserver et il est dommage de ne pas en tenir compte . Quant à l'autre récupérateur, il a tout simplement été posé au milieu du jardin de l'Espéranto.

On peut faire mieux en terme de décoration ou d'ornement pour notre village! Nous avons conscience que ces installations incombent au Smectom mais la décision finale devrait et doit revenir à la commune sur la localisation des ces récupérateurs.

- **Quelles nouveautés pour la rentrée de septembre 2023 ?**

À compter de la rentrée scolaire de septembre 2023, L'agglo Foix-Varilhes organise **sur son territoire** et dans les mêmes conditions que précédemment (services identiques, inscription gratuite jusqu'au 31 juillet...), l'ensemble des transports scolaires jusqu'à présent délégués à la Région Occitanie, la Région restant compétente pour chaque service entrant ou sortant du territoire de L'agglo.

- **L'inscription au transport scolaire est-elle gratuite ?**

Pour emprunter le réseau de transport scolaire, tout élève devra être en possession de sa carte de transport. L'inscription est gratuite jusqu'au 31 juillet 2023. Dans certains cas, l'inscription est payante (BTS, élèves non ayants droit...).

Inscription à compter du 1 ^{er} août 2023	25 €
Duplicata de carte	10 €
Élèves internes en BTS	50 €
Élèves demi-pensionnaires en BTS	72 €
Élèves non ayants droit	195 €



- **Comment et où s'inscrire ?**

Les inscriptions sont ouvertes du 12 juin 2023 au 31 juillet 2023.

Les élèves résidant dans l'une des 42 communes de L'agglo et se rendant dans un établissement scolaire situé sur le territoire de L'agglo (écoles primaires, collège Lakanal, lycées Gabriel Fauré et Jean Durroux), dès lors qu'ils habitent à plus de 3 kilomètres de l'établissement, s'inscriront sur le site d'inscription en ligne de L'agglo : <https://lagglo.montransportscolaire.net/transcol/web/>

À noter : les élèves résidant dans l'une des 42 communes de L'agglo **mais** se rendant dans un établissement scolaire situé en dehors de L'agglo continueront à s'inscrire, comme les années précédentes, à la Région via le site d'inscription en ligne : <https://mes-transports.laregion.fr>

- **Quelles pièces justificatives sont nécessaires au moment de l'inscription ?**

Au moment de l'inscription, les justificatifs suivants sont exigés :
Justificatif de domicile de moins de trois mois.
Photographie d'identité récente – format « photo d'identité ».

- **Si je n'ai pas pu m'inscrire entre le 12 juin et le 31 juillet 2023 ?**

Vous pourrez toujours vous inscrire. Néanmoins, vous devrez vous acquitter d'une participation pour frais d'inscription tardive de 25 €.

- **Où puis-je retirer ma carte de transport scolaire ?**

Les cartes de transport scolaire seront envoyées directement par courrier au domicile des parents.

- **Si j'ai des questions, à qui dois-je m'adresser ?**

Le service du transport scolaire de L'agglo Foix-Varilhes est à votre disposition pour toute demande ou question. Vous pouvez le joindre :

- Par téléphone au 05 34 09 09 39
- Par courriel à transport-scolaire@agglo-pfv.fr

Durant la période des inscriptions du 12 juin au 31 juillet 2023, des permanences sont assurées au siège de L'agglo, bureau du rez-de-chaussée, 1 A avenue du Général de Gaulle à Foix, les :

- Lundi de 9h à 12h
- Mardi de 9h à 12h
- Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30
- Jeudi de 9h à 12h
- Vendredi de 9h à 12h

Les agents de France services à Varilhes sont également en mesure de vous renseigner.



Le Grain De Beauté

● ● ● institut



Il y a de cela 32 ans, le premier institut de Nathalie voyait le jour à Verniolle. Il se trouvait à l'époque, rue de la République, où le salon de coiffure "O ciseaux d'argent" est installé actuellement.

Depuis 17 ans maintenant, Nathalie s'est installée, Place de la République accompagnée de Marie et Manon dans un espace beaucoup plus spacieux qui lui a permis de faire évoluer et développer son activité. En plus de toutes les prestations classiques, on retrouve les soins du corps (Massages, Enveloppements, Gommages) mais également du maquillage.



La Minceur est également présente et tout un travail est proposé autour : Stretching cellulaire, cavitation (technique qui permet de casser (désengorger) les tissus adipeux avec des actions rapides et profondes).

On retrouvera également à l'institut la vente de produits de soins divers (Les Sens de Marrakech, Guinot, Mary Cohr) mais aussi des produits de soins véganes (Bio végane). Les cartes cadeaux sont également mise à l'honneur avec des visuels toujours plus beaux les uns que les autres. Cette demande a fortement évoluée ces dernières

Un commerce qui fait parti des incontournables de notre village et situé dans un environnement agréable et calme. L'arrivée de la boutique "Histoire de filles", du salon de coiffure d'Emilie donne une dynamique, un côté convivial et une complémentarité dans cet espace dédié au "prendre soin de soi".

N'hésitez pas à aller retrouver Nathalie, Manon et Marie pour vous faire chouchouter!

Lundi : Fermé, Mardi : 9h-19h, Mercredi 9h-19h, Jeudi :9h -19h, Vendredi 9h-19, Samedi : 9h-17h

Site : www.institut-legraindebeaute.com Tel : 05.61.69.60.57

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) [meteo.fr](https://www.meteo.fr) #canicule

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches



Préférez des activités sans efforts

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) [meteo.fr](https://www.meteo.fr) #canicule

Les Amis des Arts de VERNIOLLE : promenade autour des CROIX et autres curiosités

- 1) Départ : Maison de retraite (Casa Peyral 1570) avec échauguette et trace de chemin de ronde. Aurait hébergé Henri IV en 1600.
- 2) En face : Christ en Croix, position inspirée du Moyen-Age, 4 clous avec pieds parallèles.
- 3) Carrefour avenue de Mirepoix/D12 : Croix "vuïdée" (vide dans les branches) avec tiges ornées de consoles en S à brisures.
- 4) Chemin de Coussa : Croix des Chemins, depuis Urbain II, 1095, servait de refuge à celui qui voulait échapper à ses ennemis. En touchant la croix, il obtenait un droit d'asile inviolable comme s'il s'était réfugié dans une église.
- 5) Route de Lavelanet / embranchement du Courbas : Stèle des Maquisards : emplacement où 3 d'entre eux furent exécutés en 1944.
- 6) Château d'eau du Sabarthes : Immense croix de Missions 1896. Christ revêtu du "perizonium (linge autour des reins) et surmonté d'un "titulus"(écriteau) avec INRI(Jésus de Nazaret, roi des Juifs).
- 7) Embranchement avenue des Pyrénées et rue derrière le château : "Maginette" du Moyen Age (croix avec socle comportant une niche pour statue de la Vierge).
- 8) Pharmacie : Stèle en mémoire à deux Verniollais morts en Algérie en 1962.
- 9) Avenue du Couseran : Croix des chemins ; entrée ouest du village.
- 10) Entrée rue Soulet : Croix latine 1897.
- 11) Cimetière: Magnifique Croix des Outrages(1778) avec plaque énumérant les instruments de la Passion. (classée).
- 12) Intersection rue du pigeonier/ route de la Tour du Criou : Croix des chemins avec cercle et monogramme du Christ IHS (Jésus Sauveur des Hommes).
- 13) Pont direction La Tour du Criou Maginette du Moyen Age.
- 14) Pont dit "romain" reconstruit en 1789 après inondations avec Maginette
- 15) Près de l'Eglise : Pressoir ; symbole de l'ancienne activité viticole du village.
- 16) A 1.5km route de St Félix , à droite Château de Fiches avec plafond animalier du XVI^e siècle.

